

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-050-15092/23/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole Centrale Marseille (Centrale Méditerranée) au titre de l'année 2024 dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) Campus Connecté - Approbation d'une convention

73850

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'emploi et d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine. »

Conformément aux objectifs de l'Agenda du développement économique métropolitain (voté en juin 2022) qui vise à favoriser l'accès des jeunes métropolitains à la formation et à l'enseignement supérieur, à faire de la Métropole un territoire d'expérimentation éducatif en soutenant les Campus connectés.

L'Ecole Centrale Marseille (Centrale Méditerranée) est un acteur majeur de la formation et la recherche sur notre territoire, notamment dans les filières stratégiques de notre tissu économique, sources d'emplois pour notre jeunesse métropolitaine.

Dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir/PIA lancé par l'Etat, sur le volet « Territoire d'innovation pédagogique », la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec ses partenaires (Fondation des Apprentis d'Auteuil, Centrale Marseille, et la Maison de l'Emploi), s'est positionnée sur le Campus Connecté.

Le PIA, dont la Métropole est lauréate, a fait l'objet de la signature d'une convention en 2021 délibérée et signée pour 5 années avec l'Etat et la Caisse des dépôts et des Consignations. Les crédits et les actions Campus Connecté ayant été fléchés sur des organismes spécifiques (ici l'Ecole Centrale les deux autres étant les Apprentis d'Auteuil et la Maison de l'Emploi de Marseille) dans la délibération relative à cette convention, il n'a pas été demandé aux organismes de déposer chaque année une demande de subvention auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ainsi, dans le cadre de sa stratégie d'une « Métropole des Possibles », qui se veut plus innovante et inclusive, Aix-Marseille-Provence contribue à cette logique de réduction des fractures sur les enjeux du numérique et de l'Enseignement Supérieur Recherche.

Avec un campus dédié, la Métropole et ses partenaires offre des solutions en termes de :

- Tutorat pour accompagner les jeunes vers la réussite dans leurs études en termes de savoir et savoir-faire.
- L'ouverture socio-culturelle pour « démystifier » l'Université et le numérique, et démontrer que ces secteurs et ces lieux sont accessibles à tous.
- De motivation vers une jeunesse diverse et innovante, pour qu'elle puisse, demain, contribuer aux enjeux de créations d'entreprises et d'emplois innovants, contribuant ainsi à dynamiser notre tissu économique et à « alimenter » nos incubateurs comme le Carburateur, Marseille Innovation et les futurs Carrefours de l'entrepreneuriat souhaités par le Président de la République

Au sein du Campus Connecté de Bougainville, les étudiants se spécialisent sur des domaines aussi variés que le Tourisme, les services informatiques aux organisations, Management Hôtellerie-Restaurant, droit, Commerce International, la diététique, support et action managériale, design graphique, comptabilité et gestion, Négociation et digitalisation de la relation client... depuis son ouverture en 2021, il a accueilli une soixantaine d'étudiants.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement global à l'Etablissement public au titre de l'année 2024 dans le cadre du PIA Campus Connecté de 10 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CHL 005-9535/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 portant sur le Programme d'Investissement d'Avenir et l'approbation de la candidature de la Métropole à l'Appel à Projets Campus connecté ;
- La convention de financement entre la Caisse des Dépôts et la Métropole Aix-Marseille Provence Programme d'investissements d'avenir Action « Territoires d'innovation pédagogique » Appel à projets « Campus Connecté » ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil métropolitain du jeudi 30 juin 2022 portant sur l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'Ecole Centrale Marseille au titre de l'année 2024 dans le cadre du PIA Campus Connecté de 10 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'Ecole Centrale Marseille ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2024, en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, sous Politique E120.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ